

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE D'UNVERRE

ARRONDISSEMENT
DE
CHÂTEAUDUN

CANTON
DE
BROU

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le lundi 21 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire.**

Étaient présents : Mme COUTANT, M. FROGER, Mme PINOS, M. LELARD, Mmes CHEVALIER, RENAULT, TALEC, MM. LIGNEAU, PHILIPPE, Mme DAVIGNON et M. FURET formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme THOMAS

M. **Marc FROGER** a été élu secrétaire de séance

M. le Maire informe les membres présents de la démission de M. Stéphane GILLOT en date du 24 septembre 2019.

ORDRE DU JOUR

Communauté de communes du Grand Châteaudun

Le conseil municipal

- approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition des services techniques pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.
- approuve les procès-verbaux de mise à disposition de l'actif et du passif, issus de l'ex communauté de communes du Perche Gouet et autorise M. le Maire à les signer
- décide de saisir le Comité Technique Intercollectivités, suite à la restitution de la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2020, pour le transfert du personnel lié à cette compétence, la convention de mise à disposition de service, l'actualisation du RIFSEEP, de l'organigramme et de la délibération fixant les taux pour les avancements de grades.
- décide de créer les postes nécessaires à ce transfert
- décide de saisir le CT Intercollectivités pour la revalorisation de la participation employeur pour la complémentaire santé et pour la complémentaire prévoyance

Décisions modificatives

Suite à la dissolution de la communauté de communes du Perche Gouet, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour intégrer les impacts budgétaires.

Une deuxième décision modificative est prise pour le budget annexe « Service A.E.U. » afin de faire face aux travaux de remise en état du clarificateur de la station d'épuration.

Le conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 20 €.

Restaurant scolaire

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'année 2018-2019, dont le déficit est de 53.317,91 €, soit un coût de revient du repas de 6,70 €, et décide de répartir le déficit au prorata du nombre d'enfants entre les communes de Dampierre sous Brou, Moulhard, Les Autels Villevillon, comme suit :

Dampierre sous Brou : participation demandée de **12.942,65 €**

Moulhard : participation demandée de **4.779,28 €**

Les Autels Villevillon : participation demandée de **1.476,83 €**

La somme restant à la charge de la commune d'Unverre est de **34.119,16 €**

Le conseil municipal décide de fixer le prix du repas enfant du restaurant scolaire à **3,25 €** et le prix du repas adulte à **7,05 € à compter du 1^{er} janvier 2020**

Le conseil municipal :

- approuve le règlement intérieur présenté
- prend connaissance de la loi « Egalim » du 30 octobre 2018, qui impose notamment l'obligation, à titre expérimental pendant 2 ans, de proposer un menu végétarien au moins une fois par semaine à compter du 1^{er} novembre 2019.

Travaux – état d'avancement - projets

Il est fait un point sur les travaux en cours (rénovation église, réfection installation électrique des salles associatives,

remise en état des équipements de la station d'épuration).

Service Assainissement des Eaux Usées

Le conseil municipal approuve les conventions de rejets d'eaux usées non domestiques et autorise M. le Maire à les signer.

Le conseil municipal décide :

- de régulariser « l'état de reconnaissance des voies communales », suite à la vente d'une partie de la V.C. n° 23 dite La Picherie Marquet,
- de fixer le taux de l'indemnité de conseil du Receveur municipal à 70%
- de désigner, au sein du personnel communal, un Délégué à la Protection des Données pour une durée de 3 ans.

La prochaine séance est fixée au lundi 9 décembre 2019 à 20 h 00.

Séance levée à minuit